ART. 50 N° **591**

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 591

présenté par M. Saint-Martin

ARTICLE 50

Mission « Remboursements et dégrèvements »

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« ainsi qu'une évaluation de leur montant potentiel »,

les mots:

« et présentant une évaluation de leur évolution ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« produire les »,

les mots:

« disposer des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.